

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Documents supplémentaires relatifs à ce point de l'ordre du jour:

Mesures à prendre au cours de la présente réunion—le Conseil de coordination du programme est invité à:

Voir les projets de points de décision aux paragraphes ci-après :

29. Le Conseil de coordination du programme est invité à *élire* l'Allemagne comme président le Kenya comme vice-président et le Brésil comme rapporteur pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et *approuve* la composition de la délégation des ONG du CCP.

Implications financières pour la mise en œuvre des décisions: aucune

Introduction

1. Conformément au modus operandi du Conseil de coordination du programme (paragraphe 22), le Conseil doit élire parmi ses membres, ainsi que parmi les États membre élus depuis le 1er janvier 2023, un Président, un Vice-Président ainsi qu'un Rapporteur.
2. Le modus operandi prévoit que le Conseil de coordination du programme élise l'actuel Vice-Président, l'Allemagne, au poste de Président pour un mandat qui débutera le 1er janvier 2023. Cette réunion du Conseil de coordination du programme doit aussi permettre l'élection d'un Vice-Président et d'un Rapporteur pour un mandat d'une durée d'un an à compter du 1er janvier 2023.
3. Ce faisant, l'attention du Conseil de coordination du programme est attirée sur le paragraphe 22 du modus operandi qui prévoit que : « *les Membres du bureau sont élus selon une répartition géographique équitable.* »
4. Conformément aux dispositions du modus operandi, les États membres suivants sont éligibles en tant que Membres du Conseil sur la base du fait qu'ils seront membres à compter du 1er janvier 2023 :

- | | |
|---------------------------|---------------------------------|
| 1. Australie | 12. Iran (République islamique) |
| 2. Biélorussie | 13. Japon |
| 3. Botswana | 14. Kenya |
| 4. Brésil | 15. Libye |
| 5. Cameroun | 16. Pays-Bas |
| 6. Chine | 17. Norvège |
| 7. Côte d'Ivoire | 18. Fédération de Russie |
| 8. République dominicaine | 19. Suisse |
| 9. Allemagne | 20. Thaïlande ² |
| 10. Guyane | 21. Royaume-Uni |
| 11. India ¹ | 22. États-Unis d'Amérique |

5. Conformément au Modus Operandi (paragraphe 22), une déclaration d'intérêt écrite est requise pour être élu en tant que dirigeant. Le mercredi 30 novembre 2022, le Secrétariat a reçu une manifestation d'intérêt du Kenya pour le poste de Vice-président. Le lundi 12 décembre 2022, le Secrétariat a reçu une manifestation d'intérêt du Brésil pour le poste de Rapporteur.
6. Conformément au paragraphe 2b de l'Annexe de la Résolution 1995/2 du Conseil économique et social :

«(b) Le processus d'identification des organisations non gouvernementales qui

¹ État membre sortant du CCP au 31 décembre 2022. La liste de la composition finale du CCP 2023 sera mise à jour après les élections par l'ECOSOC au début de 2023.

² *ibid*

cherchent à participer aux activités du Conseil sera déterminé par les organisations non gouvernementales elles-mêmes. Le Conseil approuvera officiellement la nomination de ces organisations ».

Résumé du processus d'élection des ONG

7. Le Centre de communication et de consultation (CCC), en collaboration avec le groupe de travail Orientation, Responsabilité et Recrutement (ORR) de la délégation des ONG, gère le processus de recrutement annuel des délégués entrants pour occuper les places laissées vacantes par les délégués sortants. L'ORR gère également les procédures de transparence au sein de la Délégation lorsque les délégués sont dans l'impossibilité de s'acquitter de leurs devoirs et doivent être remplacés. Les deux procédures de sélection et de remplacement sont les suivantes :

A. Détermination des postes vacants

8. En 2022, un délégué d'ONG sortant (Amérique latine et Caraïbes) est arrivé au terme de sa troisième année. Une autre délégué était également sortant, au terme d'un mandat de deux ans (Afrique). À la suite de cette procédure, la Délégation a confirmé un total de deux postes vacants à pourvoir pour 2023-2024.

B. Appel à candidatures

9. Le CCC a revu et amélioré les formulaires en ligne et les conditions à remplir pour les délégués postulants. Un appel à candidatures a été largement diffusé entre le 17 août et le 16 septembre 2022. Le CCC a ouvert un formulaire de soumission en ligne et a donné accès à certains documents de la délégation des *ONG tels que les Termes de référence des ONG du CCP et la Vision, la Mission, les Principes et le Code de conduite de la Délégation des ONG du CCP.*
10. En raison du nombre limité de candidatures reçues lors de la période initiale, l'appel à candidatures a été prolongé dans toutes les régions jusqu'au 30 septembre.
11. Le CCC a diffusé les informations relatives au recrutement par le biais de la liste de diffusion de la société civile mondiale de la délégation des ONG, de son site web, des plateformes régionales de la société civile et de ses pages de médias sociaux tels que Facebook et Twitter. Les délégués ont également été invités à recruter parmi leurs réseaux dans leurs régions respectives. L'appel a été relayé dans diverses listes de diffusion électroniques de la société civile et sur les pages de médias sociaux d'organisations internationales et régionales, y compris celles affiliées aux ONG déléguées. Au total, onze candidatures ont été reçues des deux régions.

C. Évaluation de l'éligibilité

12. Toutes les candidatures reçues ont été évaluées par le CCC pour déterminer leur éligibilité. Cela impliquait de vérifier le formulaire de candidature et de s'assurer que tous les documents requis, tels que les lettres de recommandation, l'énoncé organisationnel et la lettre de motivation, ont été soumis avec le formulaire de candidature. Au cours de l'évaluation, les informations relatives au profil des demandeurs, notamment leur lieu de résidence et de travail, ont également été vérifiées afin qu'ils puissent être éligibles dans la région d'origine. Le CCC a également examiné les documents justificatifs pour vérifier si les informations contenues répondaient aux

exigences, en particulier si les déclarations provenaient des entités appropriées, par exemple, des réseaux nationaux ou des réseaux régionaux. Une candidature de la région Afrique n'a pas été considérée comme éligible et a donc été exclue de l'étape suivante de la procédure de sélection.

D. Noter et présélectionner les candidats

13. La Délégation a procédé à une présélection pour les deux régions. Les trois meilleurs candidats retenus pour les deux régions doivent passer un entretien avec les jurys respectifs des régions Afrique et Amérique latine et Caraïbes.

E. Composition des jurys

14. Au cours de la période de candidature, l'ORR et le CCC ont constitué les jurys. Un Jury est composé d'un délégué issu de la région pour laquelle le recrutement est organisé, un délégué issu d'une autre région et un représentant CS externe issu de la région, et qui participent à l'ensemble des entretiens téléphoniques avec les candidats retenus pour la région en question. Si un délégué connaissait l'un des candidats convoqués devant le jury, la composition de ce dernier a été modifiée afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

F. Entretiens avec les candidats retenus

15. Les entretiens se sont déroulés du 17 au 25 octobre. Les jurys ont délibéré immédiatement après les entretiens et se sont mis d'accord sur le candidat retenu. Les jurés CS externes ont dû soumettre leurs recommandations par écrit au CCC dans le cadre de la procédure de documentation. Le président de chaque jury a rédigé un court résumé des délibérations du jury pour partage avec l'ensemble de la Délégation. Le 28 octobre, l'ensemble de la Délégation s'est réunie pour procéder à la sélection des délégués entrants sur la base des recommandations et des délibérations des jurys.

G. Considération finale de la Délégation d'ONG

16. Étant donné que les deux régions ont présenté des candidats de qualité, la Délégation a soigneusement examiné la situation et les compétences recherchées par la Délégation pour 2023. Ainsi, la Délégation a notamment retenu les candidats qui disposaient d'une expertise technique, d'une expérience, d'un parcours plus conséquents, surtout en matière d'analyse politique et de plaidoyer via des plateformes régionales et internationales. Après avoir soigneusement délibéré, un consensus a émergé quant au choix des délégués entrants. L'équilibre général et la parité de la représentation en matière de représentation sous régionale, de statut VIH, de sexe, d'âge et de population clé, ainsi que les aptitudes, les compétences et l'expertise qu'ils apporteront à la Délégation, ont été pris en considération.

H. Mandat standard pour un délégué des ONG du CCP

17. Les délégués peuvent servir jusqu'à trois ans en tant que représentant d'une ONG au sein de la délégation des ONG du CCP. La nomination officielle d'une ONG en tant que membre de la Délégation des ONG du CCP se fait pour une durée de deux ans.
18. Une prolongation de ce mandat de deux ans, avec une troisième année de service en tant que délégué, est accordée par l'ensemble de la Délégation si celle-ci estime que le délégué représentant l'ONG est un élément très précieux de la délégation des ONG du

CCP. Cette prolongation est uniquement accordée sur la base du mérite personnel et des résultats obtenus par le délégué. La décision d'accorder une troisième prolongation est prise chaque année au mois d'août afin de déterminer le nombre de procédures de recrutement qui doivent être lancées.

I. Procédures de remplacement des délégués dans l'impossibilité de s'acquitter de leurs devoirs

19. Si les délégués éprouvent (temporairement) des difficultés à s'acquitter de leurs devoirs en tant que membres de la Délégation des ONG du CCP, l'ORR intervient. L'ORR prendra alors contact avec ce délégué pour déterminer s'il s'agit d'une situation temporaire ou d'un problème structurel.
20. Si le délégué et l'ORR prévoient que l'incapacité durera plusieurs mois, voire le reste du mandat, l'ORR demande d'abord à l'ONG représentée par le délégué de proposer un délégué suppléant. Ce délégué suppléant sera alors formellement approuvé par l'ensemble de la Délégation. Si l'ONG n'est pas en mesure de proposer un délégué suppléant, le siège à l'ORR devient vacant et le CCP entame une nouvelle procédure de recrutement.
21. Il n'est possible de remplacer un délégué d'une ONG qu'au cours des deux premières années du mandat de cette ONG. Si un délégué, auquel il a été accordé de prolonger son mandat au sein de la Délégation des ONG du CCP pour une troisième année, est considéré comme inapte, le siège de cette organisation auprès du CCP devient vacant du fait que la prolongation pour une troisième année n'a été accordée que sur la base des qualifications personnelles de ce délégué.

J. Remplacement des délégués au sein de la Délégation des ONG du CCP

22. Ces dernières années, en raison du COVID, ont été particulièrement difficiles et stressantes pour les Délégués des ONG du CCP. Cette situation a mené à l'interruption précoce du mandat de délégués au sein de la Délégation des ONG du CCP en 2020 et 2021. En 2022, deux délégués des ONG (Europe et Asie-Pacifique) ont fait état de difficultés personnelles en lien avec la charge de travail assumée par un délégué des ONG du CCP.
23. Le délégué pour l'Europe, Mme Dinah Bons, qui représente Trans United Europe, était dans sa première année de mandat au sein de la Délégation des ONG du CCP. Le délégué pour l'Asie-Pacifique, M. Charan Sharma, qui représente l'Indian Drug Users Forum, était dans sa deuxième année de mandat et a obtenu une prolongation pour une troisième année le 16 août 2022. L'ORR a contacté les deux délégués et a interrogé les ONG représentées par ces délégués.
24. Le délégué pour l'Europe a été déclaré inapte à l'été 2022. Trans United Europe a été en mesure de proposer un délégué suppléant en la personne de Mme Erika Castellanos.
25. Le délégué pour l'Asie-Pacifique, M. Charan Sharma, a été déclaré inapte au cours des dernières semaines du mois d'octobre. En raison des contraintes liées au calendrier, une procédure de recrutement pour trouver un nouveau délégué pour l'Asie-Pacifique n'a pu être entamée et menée à terme avant le début de la 51^e réunion du CCP. Cela signifie que ce siège est désormais vacant et que le délégué suppléant pour l'Asie-

Pacifique, M. Midnight Poonkasetwattana, est maintenant le seul délégué pour l'Asie-Pacifique.

K. Nouvelle composition de la Délégation des ONG du CCP (2022/2023)

26. L'ensemble de la Délégation des ONG du CCP a décidé le 8 novembre de mettre un terme au mandat de l'Indian Drug Users Forum, représenté par M. Charan Sharma, en tant que membre de la Délégation des ONG du CCP. La Délégation des ONG du CCP a également décidé de remplacer Mme Dinah Bons par Mme Erika Castellano, sur proposition de son organisation, avec effet immédiat.
27. Ainsi, le Conseil de coordination du programme doit approuver les nouveaux membres de la délégation des ONG pour 2023, ainsi que suit :

Amérique latine et Caraïbes

Jamaica AIDS Support for Life, représentée par Xavier Hernandez Biggs

Afrique

Women 4 Global Fund, représentée par Miranda Ekema Ndolo

Europe

Trans United Europe, représentée par Erika Castellanos

28. Les critères suivants ont été utilisés pour arrêter les choix :
 - a. Le candidat possède une solide expérience professionnelle dans le domaine du VIH/sida et peut démontrer sa compréhension des questions clés. Les questions clés peuvent notamment couvrir des sujets tels que les droits de l'homme, les environnements politiques et juridiques, le financement durable, la stigmatisation et la discrimination, le genre et la sexualité (y compris une approche non binaire), la COVID-19 et d'autres questions de santé mondiale, les espaces de la société civile et l'engagement dirigé par la communauté et les ODD.
 - b. Le candidat fait preuve de compréhension, de sensibilité et d'expérience en travaillant avec ou en représentant les populations clés et autres groupes vulnérables de sa région.
 - c. Le candidat doit pouvoir communiquer de façon claire et faire preuve d'expérience en matière de plaidoyer en langue anglaise, et être capable de travailler aux niveaux régional et international, y compris au sein des conseils internationaux et de délégations de la société civile. Cela inclut des compétences rédactionnelles, des exposés, des rôles d'orateur et une expérience antérieure en matière de diplomatie et de négociations, y compris le travail dans des équipes accueillant diverses cultures.
 - d. Le candidat démontre clairement sa capacité à analyser les politiques et à apporter une contribution substantielle aux documents que la délégation des ONG peut être amenée à examiner.
 - e. Le candidat démontre qu'il comprend le contexte de sa région, qu'il a des liens avec celle-ci et qu'il est capable de la représenter. Il a donc une expérience de travail dans la région, des liens avec les ONG locales et régionales, un rôle de sa

propre organisation dans la région, des compétences linguistiques dans le contexte local et a accès à des ressources technologiques permettant d'atteindre et de consulter adéquatement les groupes d'intérêt régionaux.

- f. Le candidat dispose des compétences, des outils et de la capacité organisationnelle nécessaires pour consacrer suffisamment de temps au travail de la délégation des ONG, notamment en disposant d'un soutien organisationnel solide et d'un accès aux moyens de communication, en particulier une connexion internet stable.
- g. Un programme VIH et des activités de sensibilisation fiables, un travail de proximité et des relations avec les populations clés de la région et la capacité à fournir un soutien au candidat désigné sont autant d'éléments que l'organisation candidate peut offrir. Cela inclut de l'expérience en matière d'engagement dans les activités de sensibilisation régionales ou mondiales auprès des États membres et des agences de l'ONU ; une communication active et des partenariats avec la population clé, ou une représentation des réseaux régionaux ou mondiaux de population clé ; une structure pour favoriser l'engagement des parties prenantes ; et la capacité de fournir un soutien administratif, programmatique et logistique à son candidat.

Projet de points décision :

29. Le Conseil de coordination du programme est invité à élire l'Allemagne comme présidente Kenya comme vice-président et le Brésil comme rapporteur pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et approuve la composition de la délégation des ONG du CCP.

[Fin du document]